

Description de la formation :

Enseignement fermé sur 2024/2025

Il est créé à l'Université Claude Bernard – LYON 1 un Diplôme Interuniversitaire de Prise en charge de l'insuffisance cardiaque en association avec les Universités de NANCY 1 – NANTES – PARIS V – PARIS VI – PARIS VII – STRASBOURG – VERSAILLES-SAINT-QUENTIN, ayant adopté le même règlement.

Ce diplôme possède deux options: une option médicale et une option paramédicale.

Cet enseignement a pour objectif de donner aux candidats (médicaux et paramédicaux) une formation approfondie dans le domaine de l'insuffisance cardiaque et de sa prise en charge, constituant d'une part une mise à jour des connaissances indispensables pour qui veut mieux comprendre cette pathologie, et d'autre part une formation à l'éducation des patients dans le domaine spécialisé de l'insuffisance cardiaque pour en améliorer la prise en charge.

En effet, malgré l'existence de traitements efficaces, les mesures recommandées ne sont pas suffisamment appliquées. Pourtant, dans la plupart des cas, les objectifs proposés par les recommandations thérapeutiques pourraient être atteints si les médicaments et les conseils hygiéno-diététiques étaient appliqués. L'amélioration de cette situation passe par une meilleure formation des différents acteurs de santé aux référentiels actuels et par la mise en place de programmes d'éducation des patients.

Ce constat conduit à envisager l'association d'une démarche thérapeutique éprouvée et d'une approche éducative habituellement efficace dans les maladies chroniques. L'investissement des différents acteurs de santé dans ce domaine devrait permettre d'améliorer la prise en charge des patients insuffisants cardiaques. Cette démarche centrée sur le patient, doit prendre en compte ses besoins objectifs et subjectifs dans sa vie quotidienne.

Une part importante dans ce D.I.U. est donnée à l'éducation. Depuis plus de trente ans, les études, les expériences conduites dans le domaine de l'éducation thérapeutique du patient ont permis d'affirmer son importance. L'Education Thérapeutique est une composante reconnue et nécessaire de la prise en charge des patients atteints d'une maladie chronique.

L'enseignement a une durée de 120 heures réparties sur 1 année. Il se compose d'un enseignement théorique de 105 heures effectué en majeure partie sur un site unique sous forme de séminaires et d'un enseignement pratique composé de 15 heures effectuées sous forme d'ateliers ou de forums de discussion sur chacun des sites universitaires partenaires et de la réalisation d'un mémoire ou d'un article soumis à publication sur l'insuffisance cardiaque.

Public concerné :

Le nombre d'inscrits est fixé à un minimum de 15 et un maximum de 50 étudiants toutes Universités confondues

L'accord du Directeur du diplôme est obligatoire (fournir un C. V.).

L'inscription au D.I.U. de Prise en charge de l'insuffisance cardiaque (**option médicale**) nécessite:

- soit d'être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine
- soit d'être inscrit au DES de pathologie cardiovasculaire
- soit, pour les ressortissants étrangers, de justifier d'un diplôme équivalent au Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.

L'inscription au D.I.U. de Prise en charge de l'insuffisance cardiaque (**option paramédicale**) nécessite:

- soit d'être titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Infirmière
- soit d'être titulaire d'un Diplôme d'Etat de kinésithérapeute
- soit d'être titulaire d'un BTS ou d'un DUT de Nutrition

Un nombre réduit de places pourra être réservé à des auditeurs libres, soumis à l'accord préalable de la Commission de Coordination Inter-universitaire, sur présentation d'un dossier d'inscription pédagogique, avant toute inscription administrative auprès de l'U. F. R. concernée. Ces auditeurs libres suivront le même cursus de formation mais, en fin d'études, le responsable de l'enseignement ne pourra leur être décerner qu'une attestation de validation de la formation.

L'accord écrit du responsable d'enseignement doit obligatoirement être joint au dossier d'inscription

ATTENTION : Clôture des candidatures pour l'année universitaire 2023/2024 : 1er juillet 2023

Modalités d'accès :

Responsable de l'enseignement :

Professeur François DELAHAYE

Hôpital Cardio-Vasculaire et Pneumologique Louis Pradel

28, rue du Doyen Lépine

69677 BRON cedex

Email : francois.delahaye@chu-lyon.fr

Téléphone : 04.72.35.73.88

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON 1

Service des Spécialités Médicales

8, avenue Rockefeller

69373 LYON CEDEX 08

Téléphone : 04.78.77.75.70

formation-diplomante3@univ-lyon1.fr

Modalités d'évaluation :

Durée : 1 an

1 - Assiduité

L'assiduité à l'ensemble de l'enseignement est obligatoire.

2 - Modalités d'examen

En fin d'année est organisée une session d'examen comportant 2 épreuves, l'une écrite et l'autre orale.

L'épreuve écrite a une durée globale de 3 heures et comporte 2 sujets (un sujet théorique et un sujet pratique) pour tous les candidats. Cependant, les sujets seront différents selon l'option (médicale ou paramédicale) attribuée au candidat lors de son inscription en fonction de sa formation. Chaque sujet est noté sur 20.

L'épreuve orale consiste en la présentation du mémoire ou de l'article soumis à publication. Une note sur 20 est attribuée.

Le candidat est déclaré reçu à l'examen s'il a obtenu une note globale supérieure ou égale à la moyenne, sans note éliminatoire (égale à zéro) à chacune des 2 épreuves.

3 - Dépôt du mémoire

Le dépôt du mémoire doit être effectué avant les épreuves d'examen de fin d'année.

4 - En cas d'échec

En cas d'échec, tout candidat peut se présenter à une 2ème session. Seul le mémoire peut être conservé pour l'examen sous réserve de l'accord de la Commission de Coordination.

Modalités d'évaluation :

Durée : 1 an

1 - Assiduité

L'assiduité à l'ensemble de l'enseignement est obligatoire.

2 - Modalités d'examen

En fin d'année est organisée une session d'examen comportant 2 épreuves, l'une écrite et l'autre orale.

L'épreuve écrite a une durée globale de 3 heures et comporte 2 sujets (un sujet théorique et un sujet pratique) pour tous les candidats. Cependant, les sujets seront différents selon l'option (médicale ou paramédicale) attribuée au candidat lors de son inscription en fonction de sa formation. Chaque sujet est noté sur 20.

L'épreuve orale consiste en la présentation du mémoire ou de l'article soumis à publication. Une note sur 20 est attribuée.

Le candidat est déclaré reçu à l'examen s'il a obtenu une note globale supérieure ou égale à la moyenne, sans note éliminatoire (égale à zéro) à chacune des 2 épreuves.

3 - Dépôt du mémoire

Le dépôt du mémoire doit être effectué avant les épreuves d'examen de fin d'année.

4 - En cas d'échec

En cas d'échec, tout candidat peut se présenter à une 2ème session. Seul le mémoire peut être conservé pour l'examen sous réserve de l'accord de la Commission de Coordination.

Session de la formation :

Date de début : 09/10/2023 Date de fin : 24/05/2024

Contacts :

Contact scolarité (inscription) :

Gestionnaire 3 : formation-diplomante3@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :

Gestionnaire 3 : formation-diplomante3@univ-lyon1.fr

| Tarifs :

Si prise en charge individuelle : 1200 € par an

Si prise en charge employeur : 1200 € par an